



Garde d'un enfant sans jugement

Par **sagit41**, le **01/03/2016** à **21:53**

Bonjour,

Je ne sais pas trop si je suis dans le bon Forum et Sous Forum ...

Voilà, le père de ma fille est parti voilà quelques mois de notre domicile car on s'est séparé, je précise que nous n'étions que fiancé.

On était d'accord pour qu'il est un droit de garde et puisse prendre notre fille (âgé d'un an seulement) un week-end sur deux sans jugement en attendant.

Hélas ça ne se passe pas bien !!! Quand il me ramène la petite il y a toujours un problème (malade, fesses en sang, même vêtement non lavés ...). J'ai appris que lorsqu'il avait la garde il ne s'en occupé pas, la laissé aux membres de sa famille et allez faire la fête.

Il a annoncé à tout le monde (sa famille comme la mienne) qu'il ne voulait plus la prendre ...

Je l'ai pris au mots et il n'a pas pris notre fille le week-end dernier. Maintenant il veut la reprendre.

Je ne veut pas empêcher ma fille de voir son père mais je ne veux pas qu'elle souffre. Ce n'est pas un jouet qu'on prend quand on en as envie. Du coup, j'ai peur que si je lui passe il ne me la ramène pas. A-t-il le droit de la garder sachant qu'il vit chez ses parents et qu'il n'a pas d'emploi ?

En attendant un jugement dois-je lui laisser le "droit de garde" ou juste lui proposer de venir la voir ?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **cocotte1003**, le **01/03/2016** à **22:40**

Bonjour, ce n'est pas in droit de garde mais de visite et d'hébergement. Sans jugement, il n'existe rien ou tout puisqu'il a les mêmes droits que vous donc aussi de la garder. En attendant une décision du juge, proposez lui de prendre l'enfant, par exemple une demi journée pendant quelques mois, puis une journée. Gardez bien les preuves des problèmes lors de ses visites, cordialement